

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Pour un an... 26 fl. 30 fl. six mois... 14 » 16 » trois mois... 7 » 8 »

PAIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lager Nieuwstraat, derrière le Prinsgracht (Noordzijde). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, Libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de

LA HAYE, 24 Juillet.

Le Journal Officiel contient ce qui suit : Lors de la mise en vigueur du traité de commerce, conclu en 1844 entre l'Union douanière allemande et la Belgique, il a été stipulé que les fers belges jouiront d'une diminution de droits d'entrée à leur importation dans les états du Zollverein, non seulement lorsqu'ils seront importés par terre, mais aussi lorsqu'ils seront importés par le Rhin, sous la condition toutefois que leur transport doit s'effectuer au moyen de navires allemands ou belges.

Par suite des représentations que le gouvernement des Pays-Bas a faites contre cette dernière stipulation, l'importation pourra également se faire par des navires néerlandais.

On écrit de Rotterdam en date d'hier : Le Roi est arrivé vers une heure et demie aux chantiers de l'état et a été reçu par Son Exc. le ministre de la marine, le directeur de la marine M. Ver Huell, et les autorités civiles et militaires. M. s'est ensuite embarquée à bord du yacht royal à vapeur de Leeuw, qui la conduira à Hellevoetsluis.

Dans les navires ont salué au moment où le yacht royal quittait le port.

On écrit de Londres, 22 juillet : M. le Roi des Pays-Bas est attendu ici après-demain. Le Roi a donné l'ordre de mettre à la disposition de son auguste mère, pendant son séjour dans la capitale, les voitures et les gens de la maison royale. Le comte de Morton, écuyer de la Reine et l'amiral Nelson Hood, seront attachés à la personne du Roi pendant ses séjours de campagne d'honneur.

Le Roi, par arrêté du 11 de ces mois, a accordé, sur sa demande, à M. J. J. Dermout, démission honorable de ses fonctions de secrétaire du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas, en le remerciant des éminents et fidèles services qu'il lui a rendus pendant une longue série d'années.

Par un arrêté du 16 juillet, sur le rapport de Son Exc. le ministre de l'intérieur, le Roi a nommé, des trois candidats présentés par le Synode de l'Eglise réformée, M. J. J. Roozendaal, actuellement sous-secrétaire dudit Synode, et remplacé par M. Dermout. M. Robseboom entrera en fonctions le 1^{er} août prochain.

On apprend que, pour la direction générale de la Société des chemins de fer rhénans ont été nommés : Président, M. L. J. Enthoven à La Haye; vice-président, M. L. J. Enthoven à Amsterdam; et trésorier, M. Leo Lippman à Amsterdam.

On a été lancé, avec un grand succès, des chantiers de construction de MM. Paul van Vlissingen et Dudok van Heel, le remorqueur à vapeur, en fer, Franckfurt. C'est la première fois que la société des bateaux à vapeur de Francfort a pu construire dans cet établissement, pour la remorque des bateaux de la Hulleland et Biebrich.

Le même établissement qui, à ce qu'on assure, est chargé de couler la statue colossale en bronze de Guillaume le Conquérant.

Le navire des Indes-Occidentales Tweed est arrivé le 21 à Rotterdam avec le courrier des Antilles; il n'apporte aucune nouvelle importante. Le chemin de fer de la Jamaïque sera probablement livré à la circulation le 1^{er} août prochain. Les colons des îles anglaises se félicitent beaucoup de l'introduction des travailleurs de l'Inde. On a vu arriver des navires de Lioua jusqu'au 20 mai; Casimir a été président de la République péruvienne. La meilleure intelligence règne entre l'fr. et l'Esp. chef du mouvement révolutionnaire, ce qui donne lieu d'espérer que la guerre cessera pour quelque temps du moins dans cette Amérique-Méridionale.

TARIF

DES DROITS D'ENTRÉE, DE SORTIE ET DE TRANSIT.

(Suite. — Voir notre journal d'hier.)

Table with columns: DENRÉES ET MARCHANDISES, BASE DU TAUX ENTRÉE, SORTIE, TRANSIT. Rows include SABLETTE, SAVON, SEL, SIROP, SOIER, SOUFRE, STÉARINE, SUCRE, TABAC, TABLEAU, TAIN, TAPIS, TEINTURES, TERRENTINE, TERRES, THÉ.

DENRÉES ET MARCHANDISES.

Table with columns: TRÉ., BASE DU TAUX ENTRÉE, SORTIE. Rows include Thé, Tissus, Tissus et étoffes de laine.

cette déclaration doit être prouvée, soit par le manifeste original, soit par d'autres papiers de bord ou se rapportant à la cargaison et propres à constater suffisamment la provenance de celle-ci.

De même, ne peut être admis comme congo gros, le thé, qui, quoique renfermé dans des caisses entières, vaudrait d'après le prix-courant de ce pays au moment de la déclaration, deux florins ou plus la livre.

(34) Cet article comprend aussi les tissus, toiles et étoffes fabriqués de plus d'une espèce de matière première, excepté ceux fabriqués de laine mélangée de coton, de lin ou de chanvre, soumis aux mêmes droits que les tissus et étoffes de laine.

(35) Le rouleau s'entend du rouleau de 42 aunes ou moins; les rouleaux qui ont une longueur sur plus de 42 aunes, seront considérés comme rouleaux doubles, passibles, par conséquent, d'un droit d'entrée de fl. 1.00.

Journal de La Haye. 25 Juillet 1845.

LA CROIX DE BERNY. (1)

Lettre V.

A Monsieur

Monsieur de Meilhan,

A Richeport,

Par Pont-de-l'Arche,

sur.

Paris, 24 mai 1844.

Voilà, mon cher Edgard, vous n'aurez pas les bénéfices de l'impénitence finale, vous en avez eu bien d'autres. A cette heure, l'ardeur de votre âme est tempérée par la suave indolence de votre organisation. L'amour est le plus doux de tous les travaux, et vous êtes trop paresseux pour travailler. Lorsque vous jetez dans l'abîme de votre âme un regard rapide et distrait, vous découvrez, avec effroi, le germe d'une passion sérieuse, et vous vous sauvez, sur les ailes de la fantaisie, vers les horizons où règne le plaisir facile et nonchalant.

Paris est toujours désert. La plus grande et la plus peuplée des villes s'efface à vos pieds, lorsqu'on la regarde des hauteurs d'une passion. Je me sens toujours isolé, comme si j'étais sur les vagues de l'Océan du Sud, ou sur les sables du Sahara. Heureusement le corps prend des habitudes mécaniques, qui suppléent à la volonté de l'âme; sans cette précieuse faculté de la matière, mon âme ne m'aurait amené à une rêverie et stupide immobilité. Ainsi, aux yeux des indifférents, ma vie est toujours la même; je suis ce que j'étais autrefois; j'ai mes relations, mes plaisirs, mes amis, mes endroits accoutumés; seulement, je parle peu, et je laisse beaucoup parler les autres. Mon visage stéréotypé assez bien les lignes calmes de l'attention attentive; et celui qui a la bonté de me raconter quelque chose, est tellement satisfait de ma physionomie d'auditeur, qu'il prolonge à l'infini le monologue de sa narration. Alors ma pensée prend son vol, et fait le tour du monde, à travers les continents, les archipels, les mers, les peuples que j'ai visités. Ce sont les seuls moments de répit qui me rafraîchissent le sang. J'ai la pudeur de ne pas vouloir penser à mon amour en face d'un autre homme; il me reste assez d'habileté au cœur pour croire que les cinq lettres de ce nom fatal jailliraient sur mon front en lettres de flamme, en trahissant un secret que l'indifférence paie avec un sourire de pitié ou de raillerie.

alors au gré de mes désirs; complaisance qu'elle n'a pas lorsque je suis seul. Je dois ce soulagement à l'intervention officieuse et loquace du premier oisif rencontré, dont je sais à peu près le nom, et qui m'appelle son ami. Toujours avec un sentiment de bienveillance compatissante, je vois s'éloigner ce malheureux conteur, qui me quitte avec l'idée de m'avoir tenu raison par son monologue, que mes yeux seuls ont écouté. En attendant que vous vous abandonnent dans le cerveau une pensée ou une affaire dominante, et s'ils s'imaginent que l'univers est disposé à attacher à cette affaire le même intérêt qu'ils y portent eux-mêmes. Cela, d'ailleurs, leur réussit souvent; car la rue est pleine d'auditeurs affamés qui, les oreilles tendues, cherchent partout une confidence. Une passion sérieuse nous fait découvrir un monde nouveau dans le monde. Tout ce que j'ai vu et observé jusqu'à présent me paraît rempli d'erreurs. Les hommes et les choses ont des aspects, et même des temps, que les autres ne les connaissent pas. Il me semble que je suis né hier, une seconde fois, et que ma première vie ne m'a laissé que des souvenirs confus; et dans ce chaos du passé je chercherais en vain une règle de conduite pour mon présent. J'ai ouvert les livres qui sont écrits sur les passions; j'ai lu tant de choses sages nous ont laissé de sentences, d'aphorismes, de maximes, de proverbes, de romans. J'ai cherché dans les héros de l'histoire et du théâtre, l'exemple d'un sentiment dont je pourrais me faire l'écho, et qui m'aurait servi de guide ou de consolation. Je n'ai rien trouvé. Je suis comme un homme qui déserte ou rien, sur la colline, ou dans le bois, ne m'apportant que la solitude; il faut pourtant que je l'habite, sans y trouver la trace d'un autre être, qui conduisait les autres avant moi. Hier, j'assistai à la représentation du Misanthrope. C'était donc un homme amoureux, me disais-je, et point de main de maître. Cet homme égoïste des sonnets, — fredonne une chansonnette, — se dispute avec un mauvais écrivain, — cause longuement avec un philosophe, — tient une thèse philosophique avec un ami, — traite d'un ton brutal la femme qu'il aime, — et au dénouement, il se console de sa solitude en se mariant dans un asile écarté. J'élevais à mes frais un second Misanthrope, si Alceste m'accordait la grâce de me faire aimer.

DENRÉES ET MARCHANDISES.	BASE DU TAUX	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
TOURNE. (36)	le double baril	0.05	libre	0.01.
TOURNE. (36)	100 liv.	3.00	libre	0.10
TOURNE. (36)	100 liv.	0.50	libre	0.10
TOURNE. (36)	100 liv.	1.50	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	3.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	8.00	libre	1/10 pct.
TOURNE. (36)	100 liv.	10 pct	libre	1/10 pct.
TOURNE. (36)	100 liv.	4.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	8.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	2.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	la pièce	0.20	libre	0.01.
TOURNE. (36)	100 liv.	6 pct	libre	1/10 pct.
TOURNE. (36)	100 liv.	libre	1.50	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	8.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	10.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 liv.	1.50	libre	0.10.
TOURNE. (36)	le baril.	1.00	libre	0.10.
TOURNE. (36)	le baril	0.50	libre	0.10.
TOURNE. (36)	100 bout.	4.00	libre	0.15.

(La suite prochainement.)

Troubles dans la Nouvelle-Zélande.

On est toujours très-préoccupé à Londres de l'état de la Nouvelle-Zélande. Le bureau des colonies a publié les dépêches qu'il a reçues du gouverneur Fitzroy et les journaux ajoutent à ces dépêches leurs correspondances particulières. Il résulte de tous ces documents, que les choses ont encore plus de gravité qu'on n'avait paru le croire dans le premier moment. On avait représenté le combat du 11 mars, où les Anglais ont été chassés de Kororarika, après avoir perdu une trentaine d'hommes, comme le résultat de la mauvaise humeur causée aux naturels par la disparition des baleiniers qui fréquentaient autrefois la baie des Iles. Cela n'est pas exact. Les naturels ne veulent pas reconnaître la souveraineté de l'Angleterre, voilà la vérité, et tout le monde le conçoit aujourd'hui. On sait que l'affaire du 11 mars n'a été qu'un appel aux armes, que cet appel a été entendu, que l'insurrection a aujourd'hui un caractère plus formidable, et que la consternation règne à Auckland, siège du gouvernement.

Le chef John Heki avait quitté la baie le 18, et se trouvait, d'après les dernières nouvelles, dans les environs de Kaikohe. Il avait parcouru les tribus de Waimate, Pakaraka, Orainai, Kerikeri, et parcouru le pays de Wangarua, Kawakawa et Hokianga. A très-peu d'exceptions près, tous les chefs du pays se sont mis à ses ordres. Par une coïncidence singulière, parmi ceux qui hésitent à prendre parti contre l'Angleterre, il s'en trouve un nommé Pomaré.

La correspondance officielle où nous trouvons ces détails ajoute :

« Qui qu'il arrive, de quelque façon que tournent les affaires, ce qui y a de sûr, c'est que l'antipathie contre l'Angleterre est générale ici, et qu'il est bien à craindre, quoi qu'on fasse, que quelques mesures qu'on adopte, que cette antipathie ne soit invincible et ne fasse que s'étendre chaque jour davantage. »

- (36) Voir la loi sur la tourbe. Il est réservé au Roi, d'accorder la libre entrée, lorsque l'intérêt de l'industrie nationale l'exige.
- (37) Zars, pour toute espèce de bouteille de bois, y compris les puniers, 26 pct. du poids brut.
- (38) Les cylindres ou globes de verre, accompagnant les courants, des pendules, des vases de fleurs artificielles ou d'autres objets semblables, si leur nombre n'excède pas celui des objets qu'ils contiennent ou accompagnent, et qu'ils sont importés en même temps, peuvent être compris dans la déclaration de ces objets et payer les droits émarqués pour ceux-ci.
- (39) Les bouteilles importées des pays étrangers et entreposées, qui ont été remplies dans l'entrepôt, sont passibles des droits d'entrée à leur réexportation à l'étranger.
- (40) La tare pour les cruches de fer sera fixée par l'employé supérieur du lieu.
- (41) Voir la loi sur le vin.

(41) A l'importation en bouteilles d'une capacité supérieure, le droit d'entrée sera calculé à raison de fl. 2.00 le baril; en outre le droit sur les bouteilles sera dû d'après le taux établi à l'art. Ferrerie. Le droit de transit est toujours de 15 cents par 100 bouteilles, en tant que le transit n'ait point lieu en bouteilles de 7 litres et plus, soumises à un droit de transit de 2 cents par bouteille.

L'exactitude de ces renseignements, adressés au gouvernement par M. George Clarke, *protecteur des Aborigènes*, est confirmée par toutes les dépêches du gouverneur et des diverses autorités de l'île. L'importance des forces des indigènes insurgés paraît être devenue telle, qu'on a cherché à traiter avec le chef Heki. M. Thomas Beckard, chef de la police de Russel (baie des Iles), écrit au gouverneur que, cédant aux pressantes sollicitations des archidiacres Williams et Brown, il a, contre son gré, eu une entrevue avec Heki, où il a inutilement cherché à le ramener à de meilleurs sentiments envers l'Angleterre.

Le gouverneur, voyant qu'il n'y avait rien à espérer des moyens pacifiques, a mis à prix la tête de Heki, promettant 100 liv. st. à celui qui le lui amènerait mort ou vif. Heki a répondu par une proclamation du même style, seulement on ne dit pas le prix qu'il a attaché à la tête du capitaine Fitzroy.

On a dû s'occuper ces jours-ci, à la chambre des communes, de cet état de choses. Les membres de la *Compagnie de la Nouvelle-Zélande* ont adressé à tous les députés ministériels une circulaire pour leur recommander chaudement leurs intérêts. Nous ne connaissons que demain le résultat de la discussion qui a eu lieu à ce sujet.

Affaires de la Plata.

Les nouvelles de la Plata vont jusqu'au 20 avril pour Buenos-Ayres, et jusqu'au 30 pour Montevideo. Le journal *brésilien-British Packet*, du 19 avril, contient un extrait des nouvelles officielles reçues par le gouvernement argentin de la défaite récente des forces montevideïennes, sous le commandement de Frutos Rivera, par l'armée *brésilienne*, commandée par le général Urquiza. Par cet extrait, il paraît que le carnage sur le champ d'India-Muerta a été bien plus grand qu'on ne se l'était imaginé. Le général vainqueur estime le nombre des ennemis laissés sur le terrain et morts dans la poursuite à plus de 1,000, sur les 4,500 bandits qui avaient pris part à l'action. En outre il annonce qu'il a fait environ 700 prisonniers, qu'il s'est emparé de leur seule pièce d'artillerie (une pièce de quatre), d'une quantité d'armes et de tous les chevaux de réserve, bagages et femmes. Il convient qu'un ou deux officiers distingués ont été tués du côté des Buenos-Ayriens, ainsi que 32 soldats. Puis vient une liste nominale des Montevideïens tués; elle comprend six colonels, six lieutenants-colonels, cinq majors et le secrétaire de Rivera.

En réponse à un reproche adressé par le colonel Urquiza, commandant les divisions victorieuses, aux autorités brésiliennes pour avoir accueilli les Montevideïens en déroute, ces autorités se sont justifiées en disant que les hommes avaient été désarmés et qu'ils allaient être envoyés à Rio-Grande au commandant-général de la frontière. La demande faite aux Brésiliens de la reddition des armes et chevaux des troupes vaincues continue d'être refusée jusqu'à ce que cette démarche soit sanctionnée par le commandant-général de la frontière, après laquelle elle a été faite.

Un personnage qui a acquis une certaine célébrité, José Rivera Indarte, rédacteur du journal montevideïen *el Nacional*, et qui est accusé d'avoir dirigé des attaques multipliées contre le général Rosas, est parti de Montevideo, sur la corvette française *la Coquette*, pour Rio-Janeiro. On attribue ce départ d'Indarte à une santé altérée; mais on soupçonne fort le motif réel d'être la défaite de Frutos Rivera, dont il craindrait les conséquences. Ce personnage, à coup sûr, après la brutalité de ses écrits à l'égard de Rosas, de sa conduite et de son caractère, avait peu à espérer de la clémence des officiers du général s'il fut tombé entre leurs mains.

La feuille montevideïenne *el Nacional* du 29 avril, en annonçant le départ de ce port du *Firebrand*, qui se rend à Buenos-Ayres avec l'envoyé anglais, M. Gore-Downey, dit que M. Downey est également porteur d'une sommation au général Rosas de cesser la guerre de Buenos-Ayres contre Montevideo.

Le même journal, dans son numéro du 26, annonçait à ses lecteurs, que le seul fait de la présence de M. Downey à Montevideo, avec l'intention d'être à Buenos-Ayres le lendemain, indiquait suffisamment le prochain retour de cette période de repos tant désirée, qui devait remplacer cette glorieuse résistance de leur république.

Incendie de la ville de Smyrne.

Nous recevons de Marseille, par voie extraordinaire, la triste nouvelle de la destruction de plus d'un tiers de la ville de Smyrne par l'incendie. Le feu s'est déclaré le 3 juillet, à six heures et demie du soir, dans une auberge, et s'est étendu avec une violence extrême

dans le quartier habité par les Arméniens, qu'il a détruit presque complètement. De neuf cents maisons arméniennes, il n'en est resté que trente et une debout.

Le feu ayant trouvé dans les tavernes et dans les magasins des alimens de combustion, a envahi sur deux points le quartier franc et y a exercé des ravages effrayans. Trente grandes maisons de ce quartier, l'hôpital Saint-Antoine, le vaste établissement de la charité et les neuf dixièmes des maisons des Grecs catholiques ont été consumés. Le feu a duré sans interruption pendant dix-sept heures, activé par un vent violent qui propageait l'incendie.

Au total, quatre mille maisons sont détruites, et on évalue la perte à plus de 200 millions, car les caravanserais entiers avec leurs magasins ont été brûlés sans qu'il eût été possible de rien sauver des marchandises qu'ils contenaient. Des milliers de personnes se trouvent sans asile et sans pain, errant dans les rues, au milieu des décombres. Cette malheureuse ville commença à peine à se remettre des désastres de l'incendie de 1841.

Aussitôt que le feu se fut déclaré, les équipages du brick français le *Volage* et la corvette autrichienne *Adria* se sont portés sur le théâtre de l'incendie. Le commodore anglais qui se trouvait à Ourlac, apercevant les flammes, s'est rendu aussitôt à Smyrne, où il est arrivé assez à temps pour prêter son assistance aux habitans de cette ville.

Nouvelles de Suisse.

GARANTIE DES CONSTITUTIONS.

Zurich, 19 juillet.

La diète, dans sa séance du 18 juillet, a été le théâtre de débats animés. Aux termes de l'art. 1^{er} du pacte, les cantons se garantissent réciproquement leurs constitutions, de telle sorte qu'une constitution cantonale n'a guère de valeur, au point de vue fédéral, que lorsqu'elle a reçu la sanction des autres cantons.

Or, il s'agissait dans la séance du 18, de prononcer la garantie de la nouvelle constitution que le Valais s'est donnée après victoire remportée en mai 1844, par les ultramontains, constitution qui contient des principes d'une extrême intolérance. Indépendamment des immunités du clergé qu'elle consacre au quadruple suffrage qu'elle attribue à l'évêque dans la représentation cantonale et de maintes autres dispositions qui peuvent faire croire à la résurrection du moyen âge; la constitution, dans son article 2, que la religion catholique, est la religion de l'état, qu'elle seule y a un culte; de sorte que trois cents ou quatre cents protestans qui y avaient été admis par les principes de la précédente constitution et la tolérance éclairée des autorités, se trouvent privés non seulement de culte public, mais du culte de famille, du culte dans l'intérieur de l'habitation. Il était impossible de se faire illusion sur la portée d'une pareille mesure; ce n'était pas seulement intention aux protestans l'exercice de leur culte, c'était leur liberté tréée du Valais.

Cette disposition a naturellement éveillé à un haut degré de susceptibilité, non-seulement de tous les cantons évangéliques, mais encore des cantons catholiques éclairés; et comme commentaires qui avaient accompagné, au sein du grand conseil valaisan, les débats de la constitution, étaient encore injurieux pour les réformés que la teneur même de l'article et que le gouvernement du Valais n'avait donné que des réponses évasives sur la manière dont il entendait appliquer cet article, un assez grand nombre de députés à la diète avaient demandé pour instructions, les uns de refuser d'une manière absolue la garantie à la nouvelle constitution valaisanne, les autres de prendre cette garantie jusqu'à ce que l'on eût reçu du gouvernement du Valais des explications satisfaisantes.

Les débats qui ont eu lieu ont emprunté quelque chose de l'acrimonie des luttes confessionnelles. D'abord le député Valais, élève des jésuites, M. A. de Courten, a réclamé la garantie dans un discours dont voici un fragment :

« Quand on voit que des états se permettent de refuser la garantie vraiment étonnant, mais cela ne surprend point. La législation du domaine de la souveraineté cantonale; si l'article 2 n'est pas tel que la précédente constitution, vous n'avez pas surpris quand vous avez vu les indiscrétions des prêtres protestans, qui osaient avoir un culte à jour fixe, ce qui était seul un outrage pour les doctrines de la religion catholique! »

Les députés qui se sont élevés contre la constitution valaisanne l'ont fait avec autant de modération que leurs adversaires ont montré de passion. « Dans les cantons protestans dit le député de Vaud, non-seulement on ne voit rien de proche de la disposition intolérante de celle du Valais, partout on a vu s'élever chez eux des temples catholiques, le culte public a été toléré et protégé, les populations ont

sur le cadran comme un serpent tordu et empaillé : les opérations du Bureau marchent avec une lenteur qui me semble la miniature de l'éternité.

Les solliciteurs s'alignent un à un et forment une vivante chaîne de points d'interrogation aux abois. La fatalité me réserve toujours à moi le dernier chafalon, et j'assiste au défilé de toutes ces âmes en peine. Ce bureau rapproche les hommes et comble les distances sociales. A défaut de lettres on y reçoit toujours des leçons d'égalité, sans payer le port. Il y a de beaux jeunes gens échevelés qui portent sur leurs figures pâles les traces de l'insomnie :

Il y a des hommes d'affaires, Démocloës de Bourse, qui sentent l'épée de l'échéance tomber sur leurs fronts ; Il y a de pauvres soldats qui attendent l'obole maternelle ; De jeunes amantes délaissées dont les espérances roulent, au son du tambour, sur le rivage africain ;

De timides femmes, voilées de noir, qui pleurent un mort pour mieux sourire à quelque heureux vivant. Si chacun d'eux criaient le secret de la correspondance attendue, les employés eux-mêmes se voileraient la face avec un large pli administratif et publieraient les lettres de l'alphabet.

Mais tout est silence et gravité dans ce foyer des douleurs de l'expectative. A de longs intervalles, un nom et un prénom sortent d'une poitrine rauque, et malheur au postulant si son père et son parrain ne lui ont pas laissé un nom court et clairement noté! L'autre jour, j'ai assisté à une scène étrange causée par l'association de sept syllabes. Un demandeur venait de laisser tomber à travers la grille son nom, *Sidoine Tarboriech*. Alors le dialogue suivant s'établit :

- Est-ce tout un nom? demanda l'employé sans daigner regarder l'infortuné porteur de ces syllabes.
- Deux noms, répondit timidement l'âme en peine, avec la conscience de son meilleur nommatif.
- Vous avez dit *Antoine*? demanda l'employé.
- *Sidoine*, monsieur.
- C'est votre petit nom?
- C'est le nom de mon parrain; aint Sidoine, 23 août.
- Ah! il y a un saint Sidoine?... Ensuite... Sidoine?
- Tarboriech.
- Vous êtes Allemand?
- De Toulon, en face de l' Arsenal.

Pendant ce dialogue, les autres âmes en peine brisaient leur chaîne un élan convulsif d'impatience, et le sol tremblait sous un long trépignement de pieds nerveux.

L'employé, toujours calme, essaimait d'un doigt méthodiquement tous les faisceaux de cent lettres, et quelquefois il s'arrêtait lorsque les glyphes de la poste effaçaient une adresse sous une éclipse totale de lettres de jambages et de numéros croisés; car le préposé qui timbre et colle les lettres, choisit toujours avec soin le nom de l'adresse pour le veiller d'un œil opaque et noir. Les mœurs du timbre le veulent apparemment ainsi.

Le dialogue continua :
 — Pardon, monsieur, dit l'employé, votre nom... est-ce *Daron Tarboriech*?
 — Tar, monsieur, Tar...
 — Par un D?
 — Un T; Tarboriech.
 — Nous n'avons rien.
 — Oh! monsieur, c'est impossible. Il y a une lettre, positivement.
 — Il n'y a rien, monsieur, à la lettre T, rien.
 — Avez-vous cherché à mon prénom, à Sidoine.
 — Mais, monsieur, nous ne mettons pas les lettres à la case des prénoms.
 — C'est que, voyez-vous, monsieur, comme je suis le cadet, on m'a toujours Sidoine, dans la famille...
 Une explosion de murmures éclata dans la purgatoire de la correspondance, un comble de l'exaspération et crispant leurs doigts sur les glyphes, marchaient vivement dans la salle en fredonnant un psaume de désespoir, des un psaume de lamentations épigrammatiques, dont voici quelques versets :
 — Ôte diable! il y a des noms propres qui ne doivent pas servir à rien.
 — Eh! monsieur, ceci est intolérable, quand on a le malheur de s'appeler *Estarboriech*, on se fait pas adresser des lettres poste restante.
 — Moi, si j'avais le tort d'avoir un pareil nom, je me ferais appeler *M. le garde-des-sceaux*.
 L'employé encadra sa figure calme dans le soupçon d'être un homme d'âme avec une voix douce : Messieurs, nous devons faire notre devoir consciencieusement; ce que je fais pour ce monsieur, chacun de vous, en pareil cas, voudrait qu'on le fit pour lui.
 — Oui, oui, s'écria un jeune homme en ouvrant son gilet à deux boutons

Un jour, Dieu, par pitié, délivra les enfers Des tourmens que, pour vous, madame, j'ai soufferts! Je croyais que le poète allait développer son idée; malheureusement le tirade se termine là. C'est une vague poésie qui annonce des tourmens inconnus. Ce procédé d'ailleurs est assez général en pareille matière. Tout se borne à des plaintes gonflées de brume et de syllabes noires. Aucun moraliste ne précise sa douleur. Le peuple des amoureux s'écrie en chœur qu'il souffre horriblement. Chaque souffrance attend encore que l'analyse et un nom. Comme exemple, je vais, mon cher Edgard, vous citer un de ces supplices dont vous ignorez encore le nom et l'espèce, heurtez mortel! L'autre de ce supplice est au bureau de la poste restante, rue Jean-Jacques Rousseau: les amoureux de la *Nouvelle Héloïse* n'en ont pourtant point parlé, eux qui ont écrit tant de lettres sur l'amour. Je me suis mis en correspondance avec trois de mes domestiques - ce supplice n'est pas celui dont je vous parle. Ces trois hommes habitent en ce moment les trois villes voisines dans lesquelles Mlle de Châteaudun a des relations, des parents ou des amis, deux autres. Fontainebleau, où elle est allée d'abord en quittant Paris; ils vont chargés par moi de prendre, avec la plus grande circonspection; des renseignements sur elle; car j'ai supposé que sa retraite mystérieuse était dans une de ces trois localités. Les lettres doivent m'être adressées poste restante. Mon porteur, avec la finesse pénétrante de ceux de sa profession, découvrirait à la place de la vérité, quelque fiction scandaleuse, en reconnaissant chaque jour à l'adresse du facteur, la main d'un valet de la maison. Comme vous voyez, le supplice est compliqué; mon portier me fait peur. Donc, tous les matins, je vais à ce bureau de poste, confluent des secrets de Paris. Ordinairement, la salle d'attente est pleine de malheureux, espèce de Tantalus épi-stolaires qui, les yeux fixés sur la grille de bois, sollicitent une déception décevante. Cela est triste à observer. Il doit y avoir un Purgatoire un bureau de poste restante où les âmes vont s'enquérir si leur délivrance a été signifiée.

Les préposés de l'hôtel des postes, rue Jean-Jacques Rousseau, n'ont pas l'air d'être dérangés que tant d'impatientes angoisses rugissent autour d'eux. Quel calme administratif rayonne sur les fraîches figures de ces distributeurs de consolation et de désespoir! Dans les tortures de l'attente, les minutes perdent leur valeur mathématique, et les aiguilles des pendules s'immobilisent

aussi bien que les gouvernements, du respect pour le culte de leurs frères. Les principes du pacte sont défavorables à des dispositions semblables à celle que consacre la constitution du Valais. L'alliance des cantons ne repose pas seulement sur la lettre du pacte, mais à un plus haut degré sur la manière d'en concevoir l'esprit, et sur les égards que se doivent les cantons entre eux, et sur le désir sincère de ne rien faire qui puisse nuire aux autres états faisant partie de l'alliance; elle repose peut-être, à un plus haut degré encore, sur la tolérance en matière confessionnelle, car, dans un pays où les deux confessions sont de forces numériques à peu près égales, le manque de tolérance amène nécessairement la discorde.

Qu'a répondu M. de Courton à un langage aussi sensé et aux représentations non moins modérées des députés de Berne, de Glaris, de Genève et d'autres? Nous citons textuellement.

«Le Valais ne doit point d'explication et il n'en donnera pas, s'est-il écrit orationnellement; toute condescendance de la part de cet état libre envers la diète serait une faute, et le peuple du Valais saura bien se passer de la garantie fédérale.»

Le vote final n'a du reste pas donné gain de cause au député du Valais; onze états seulement ont prononcé jusqu'à présent la garantie, et il en faut douze, pour qu'il y ait majorité absolue. Parmi ces onze états, quatre d'entre eux ont vivement approuvé les dispositions contenues dans la constitution du Valais; seulement, comme, suivant eux, elle ne contient rien de contraire à la lettre du pacte, qui n'a statué aucune disposition en matière confessionnelle, qu'à l'égard des couvens, ils ont cru ne pouvoir refuser la garantie à cette constitution.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 6 juillet.

Le duc de Montpensier est attendu dans cette capitale. Dans la nuit du 5, une tentative d'assassinat a été faite sur la personne du général Macrythinis, qui a pris une grande part à la révolution de septembre; il a heureusement échappé au coup. On se plaint beaucoup en Grèce des innombrables nuées de moucherelles qui dévastent de grands étendus de champs. La population entière d'Attique a été requise pour leur faire la chasse.

Dans les environs de Maraton, un loup furieux a blessé 11 canards, dont 8 ont succombé malgré les grands soins qu'on leur a prodigués; on a abattu immédiatement 18 chiens qui l'avaient mordu. On s'est vainement efforcé de s'en emparer.

Nouvelles de France.

Paris, 22 juillet.

Tous les journaux de l'opposition rapportent les bruits qui ont couru à la chambre relativement à la dissolution. Comme on devait s'y attendre, ces bruits sont démentis par le ministère. Le *Globe* dit à ce sujet:

«Il faut laisser les journaux de l'opposition imprimer, avec le sérieux qu'ils mettent à toutes choses, des contes à dormir debout. Une dissolution et des élections générales pourraient peut-être rendre quelque mouvement à ce grand corps détraqué du journalisme vertueux; mais c'est une satisfaction qu'il est fort peu probable qu'on lui donne, et les comités qui se sont mis au frais de circulaires électorales auront brûlé leur poudre aux mânes.»

Le *Pressé* dit aussi de son côté: «Il paraît certain que les élections générales n'auront pas lieu.»

On avait dit que la loi sur le Conseil d'Etat, votée par les deux chambres, ne serait pas promulguée. Le *Moniteur* l'a publié hier matin, revêtu de la sanction royale.

On assure, dit le *Toulonnais*, que plusieurs bâtimens vont être envoyés sur les côtes de Catalogne.

M. le colonel d'état-major Pélassier est de retour à Alger de son expédition du Dahra.

Notre correspondant de Tunis nous écrit, à propos de débarquement des troupes turques à Tripoli, que «l'intention de la Porte est de tenter un coup de main sur Gerbi et de soulever ensuite les populations du sud-est de la régence pour marcher sur Tunis. Le Lavoisier est parti de Tunis pour se rendre sur le théâtre des évènements.»

Le *Journal des Débats* publie des explications sur les projets d'attaque que l'on attribue à la Porte-Ottomane contre la régence de Tunis. De pareils bruits, dit-il, sont répandus chaque jour, et jamais l'effet n'a suivi la menace. Toutefois, il ne faut pas que le gouvernement turc prépare, cette année, une expédition, et qu'il a envoyé à Tripoli des détachemens de quelques centaines d'hommes pour intervenir entre deux tribus qui se disputent la propriété d'un territoire. Mais il nie que la

mais nous n'avons pas des noms abominables comme ce monsieur! — Et s'adressant à l'employé, point de personnalité offensante. — Et s'adressant à l'employé: Monsieur, ajouta-t-il, de quel pays attendez-vous un

«L'arrêté, département du Var. — «C'est bien cela; il n'y a que votre prénom sur l'adresse... Sidoine. — «Monsieur m'appelle toujours ainsi. — «La bien raison de cousin! dit une voix dans un angle. — «Voilà, mon cher Edgard, un échantillon des tortures non classées qu'il me faut subir tous les matins, dans ce bureau d'expédition, avant d'arriver le dernier à l'employé. Là, je prends une allure insouciant et un accent bien simple, n'est-ce pas? Eh bien! j'ai vu le vaisseau le *Star* s'enfoncer dans mes pieds, devant les îles Malouines. Le 68° degré de latitude m'a fait l'honneur d'être mon geôlier dans sa prison de banquises au pôle sud; j'ai passé deux jours et deux nuits séculaires à bord du paquebot *Esmerald*, possédant des sentilles dans ces trois situations mortelles, je ne m'infuserais jamais, à égal degré, la douleur infinie de ce moment. Trois cachets de papier, trois lettres ouvertes, trois déceptions accablantes! Rien! rien! tout ça n'est que de la tristesse! synonyme glacé du néant!

«Alors le vide qui se crée autour de moi est affreux; ma respiration s'arrête; je ne puis plus respirer et mon sang dans mon cœur. En mesurant par la pensée le chemin qui doit s'écouler jusqu'à la même heure du lendemain, je ne me sens plus d'être et la force de la volonté, dans la succession intolérable de ses insupportables épreuves, Comment combler ce gouffre de vingt-quatre heures pour y passer un passage de la veille au lendemain? Combien elles me semblent longues, toutes les heures, toutes les minutes, toutes les secondes, toutes les fractions de secondes! Les chiffres mêmes, dans leur ordre arithmétique et inexorable, me paraissent se dresser devant moi, comme les mots et les paroles: Une heure de plaisir et une heure de douleur, ne se ressemblent que sur un cadran, dans leur disposition

Porte-Ottomane veuille faire une démonstration sérieuse, et d'ailleurs, dit-il, une invasion de la régence de Tunis ne serait pas chose aisée. Toutefois, il annonce que l'ambassadeur français a été chargé de faire des représentations au divan de Constantinople et que le gouvernement a envoyé plusieurs bâtimens, dont deux vaisseaux de ligne, devant Tunis et Tripoli.

— L'espoir qu'on avait eu de sauver le *Sphynx* ne s'est pas réalisé. Une forte brise qui s'est élevée a rendu tous les efforts inutiles: le navire est complètement perdu.

— *L'Univers* publie une nouvelle lettre de M. l'évêque de Langres, adressée à un catholique quelconque, pour lui expliquer ce que l'on doit penser de la négociation relative aux jésuites. Le prélat, s'en montre satisfait. «Cette négociation est favorable, dit-il, pour l'église; les principes catholiques ressortent plus forts et plus manifestes; la position du clergé est plus nette en face du gouvernement, qui a pris de nouveaux engagements envers l'église.»

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 16 juillet.

La reine et toute sa cour ont quitté Barcelone le 17 se rendant par mer à Valence. C'est à Valence qu'il sera décidé si S. M. se dirigera sur les provinces du Nord ou si elle se rendra sur-le-champ à Madrid.

Il y avait encore eu, le 12 et le 13, des rencontres entre les troupes et les insurgés dans les environs de Cervera. Le 12, après une fusillade qui a duré une heure, ils se sont dispersés, laissant de mauvais fusils sur le terrain; à l'affaire du lendemain il a été fait un certain nombre de prisonniers. Une trentaine ont été envoyés à Barcelone. On dit que le capitaine Aguiras, qui commandait à l'affaire du 12, s'est dirigé sur la France. Le 15, il est encore sorti de la cavalerie de Barcelone pour aller à la poursuite des révoltés.

— On lit dans le *Fomento* de Barcelone, du 17 juillet: La plupart des jeunes gens qui avaient abandonné leurs foyers, ont répondu à l'appel paternel de l'autorité et sont rentrés au sein de leurs familles, mais un certain nombre d'autres jeunes gens, dont on a surpris la crédulité, n'ont pas osé se fier aux promesses de l'autorité et ont laissé passer le terme de trois jours qu'elle avait fixé pour leur soumission. En conséquence le chef politique de Barcelone, ne pouvant voir avec indifférence la désolation de tant de familles, a adressé aux alcades une circulaire dans laquelle il les charge d'employer tous les moyens en leur pouvoir, en s'aidant du concours des pères, des parons et des amis de ces jeunes gens, ainsi que du zèle des curés, pour persuader aux fugitifs qu'ils n'ont absolument rien à craindre en rentrant dans leurs foyers, et que le gouvernement s'engage à ne les inquiéter en aucune manière.

— Le journal le *Globo* a plusieurs fois appelé l'attention du gouvernement espagnol sur les îles Philippines qui, depuis la paix conclue entre l'Angleterre et la Chine, ont acquis une immense importance par suite de leur position près du Céleste Empire. On lit dans le numéro du 16 juillet que, l'année dernière, l'escadre française stationnée dans les mers de la Chine sous les ordres de l'amiral Coëlle, arriva à Manille et envoya un de ses navires explorer quelques points de la côte, entre autres l'île de Basilan. Les autorités espagnoles prévinrent les explorateurs des dangers qu'ils auraient à courir de la part des tribus de sauvages qui habitaient les forêts de ce territoire; mais les Français ne tinrent pas compte de cet avis, et M. Mesnard, lieutenant de frégate, fut assassiné par les Malais. Pour venger cette mort, M. Coëlle débarqua dans l'île de Basilan où il mit tout à feu et à sang. Il entra ensuite en négociations avec le sultan de Sulu, qui, suivant la *Gazette de Pékin*, vendit aux Français l'île de Basilan pour la somme de 200,000 fr.

Or cette île appartient aux Espagnols de même que toutes les Philippines, et le gouvernement espagnol ne doit pas souffrir que, sous prétexte d'une vengeance à exercer contre des indigènes, on s'approprie une portion de territoire que ces sauvages n'ont pas le droit d'aliéner, puisqu'il appartient exclusivement à l'Espagne. On dit que les Anglais ont aussi nous ne savons quelle vengeance à exercer dans le même genre que celle qui s'est terminée, pour les Français, par la prise de possession de Basilan, et si le gouvernement espagnol ne réclame pas contre ces actes scandaleux d'usurpation, les Français et les Anglais, ayant une fois le pied dans les riches possessions des Philippines, finiront par en chasser entièrement les Espagnols.

— Nous avons vu des correspondances de Barcelone qui parlent de nombreuses arrestations opérées dans cette ville. Le 11, ont été conduits à la citadelle, 140 ouvriers à qui il était défendu de se promener sur la place; en attendant l'heure de travail ils étaient rentrés dans un café: là ils jouaient aux dominos: le

numérique; hors du cadran, elles mentent souvent fois.

Vous comprenez donc, mon cher Edgard, que je suis obligé de vous écrire de longues lettres, non pas pour vous, mais pour moi. En vous écrivant, je change aux inclinaisons uniformes de mon esprit; je dépense mes idées; la plume est la seule arme qui puisse tuer le temps quand le temps veut nous tuer. La plume est l'auxiliaire infidèle de la pensée; elle entre quelquefois, à notre insu, dans un sillon, où il nous est permis de perdre de vue un instant le triste horizon de nos douleurs. Si vous trouvez dans mes lettres quelques traces de sourire et de funèbre gaité, ce sont des fantaisies de ma plume; elles ne m'appartiennent que par les trois doigts qui la font mouvoir.

J'ai quelquefois l'idée d'abandonner Paris et de m'en aller dans quelque coin de campagne, où la méditation isolée doit doûner à cœur le baume de l'oubli. Mais je veux, par pitié pour moi-même, m'épargner la raillerie de cette déception. Rien n'est plus cruel que l'essai d'un remède qui ne guérit pas: car cela vous ôte toute confiance aux autres remèdes, et le désespoir arrive après. Paris est, au contraire, la ville par excellence pour les malades sans nom: c'est la Thébaine moderne, déserte à force d'être peuplée, silencieuse à force d'être bruyante; chacun peut y planter sa tente, et y signer ses plus chères douleurs, sans être inquiété par le passant. La solitude est la plus mauvaise des compagnes, lorsqu'on cherche le soulagement et l'oubli. Il m'est inutile, d'ailleurs, de me donner à moi-même ces raisons, absurdes peut-être, pour m'engager à rester au milieu de cette grande ville. Je ne puis pas, je ne dois pas quitter Paris. C'est ici que je puis agir avec le plus d'efficacité dans les combinaisons de mes recherches. Je n'en sortirai pas. Quitter Paris, c'est briser tous les fils de mon labyrinthe. Mes devoirs d'homme du monde m'imposent encore quelque temps des supplices bien cruels; mais si la fatalité veut prolonger contre moi son œuvre, je m'éloignerai du monde, et j'aurai gagné au moins la suppression de ces tortures sociales. Ainsi, au fond de moi, j'ai découvert un bonheur. Quand on ne peut atteindre le bien, il faut diminuer le mal.

Jedi dernier, la comtesse de L... avait dîné dans ses salons par extraordinaire: c'était une soirée de fiançailles, un bat d'inimes, une espèce de répartition de bal de noces: elle marie sa belle cousine à notre jeune ami Didier, que nous avons surnommé Scipion l'Africain. Le maréchal Bugeaud lui a donné un congé de six mois, et lui a consacré une blessure à l'épaule avec l'épaulette de chef d'escadron. Dites-moi si je pouvais me dispenser de me

maître du café a été arrêté. C'est le chef de la police M. Chico qui fait la plupart des arrestations. La cour l'a emmené avec elle comptant sur ses importants services. Des délateurs se sont introduits dans le sein des familles et dans les réunions publiques et particulières: des prêtres et des femmes ont consenti à jouer ce rôle odieux.

Bourse de Madrid du 8 juillet.

(Cours officiel) 3 p. c. 29 au c.; 29½ à 60 j. — (Le 5 p. c. n'est pas coté.)

Nouvelles et faits divers.

M. le duc de Montpensier est arrivé à Alexandrie le 30 juin. Une fort belle réception lui a été faite par le vice-roi. Mehemet-Ali, dit une correspondance particulière, a soixante-seize ans, s'il est vrai qu'il appartienne lui-même à cette grande année de 1769 qui a vu naître Napoléon, Cuvier, M. de Chateaubriand, le maréchal Soult, le duc de Wellington. Il est plutôt petit que grand, mais il ne perd rien de sa taille. Sa barbe est tout-à-fait blanche, mais son pas est encore ferme; et si l'extrême mobilité de ses traits pouvait ôter chez lui quelque chose à la dignité du visage, on la retrouverait tout entière dans l'indomptable énergie du regard.

Le vice-roi est venu le premier auprès du jeune prince, qui lui a rendu sa visite le lendemain. D'Alexandrie, M. le duc de Montpensier se dirigera vers le Caire. Le vice-roi n'a pas voulu que M. le duc de Montpensier prit, pour remonter le Nil, un autre bateau que le sien. Saïd-Pacha y joindra aussi son bateau, qu'il commandera lui-même, et un troisième portera les tentes et les provisions.

— On a inauguré solennellement, le 8, le monument élevé à Jean Paul Richter, devant la maison où il est né, à Wunsiedel, en Bavière.

— Les journaux allemands nous apprennent que le tribunal supérieur de Stockholm, a confirmé le jugement d'un autre tribunal qui condamne le peintre Nilson au bannissement pour avoir embrassé la religion catholique. — Voilà de ces faits qui semblent en Europe appartenir à une autre époque; on a peine à comprendre comment il se fait qu'au dix-neuvième siècle, dans un pays civilisé, un acte qui est aussi évidemment du domaine du for intérieur de l'homme et aussi inoffensif pour la chose publique, puisse être puni à l'égal d'un crime d'Etat.

— *Beaux-Arts.* — Une exposition des beaux-arts vient d'avoir lieu à Athènes, grâce aux efforts de M. Georgios Margaritis, jeune peintre fort distingué. Les ouvrages exposés sont, dit-on, au nombre de 342, dont 227 tableaux à l'huile, 11 sculptures et 104 dessins, gravures et lithographies. On remarque parmi les tableaux une grande toile de M. Margaritis, représentant la mort de l'illustre Karafkakakis.

— On assure que le pacha d'Egypte a l'intention d'établir au Caire une académie des beaux-arts, dont les premiers professeurs devront avoir fait leurs études à Rome; afin de réaliser son plan, S. A. a déjà envoyé dans cette capitale plusieurs jeunes gens qui étudieront à ses frais la peinture, la sculpture, la mosaïque, etc.

— L'excellent violoniste Artot, de retour, depuis quelques mois à peine, de son voyage aux Etats-Unis, où son beau talent sur le violon avait été si justement apprécié dans les brillants concerts donnés par Mme Damoreau-Cinti, est mort dimanche dans la matinée à Ville-d'Avray, d'une phthisie pulmonaire. Cet artiste, dont le nom se faisait remarquer parmi les meilleurs musiciens de notre époque, était âgé de trente ans environ.

— *Un duel à Naples.* — Le duc P... est un gentilhomme de vieille roche, généralement aimé et estimé par la noblesse, pour ses sentimens et pour l'élevation de son caractère, malgré la brusquerie de ses façons et l'excentricité de son costume. Le duc P..., ne voulant sacrifier en rien aux idées et aux modes du jour, porte encore la perruque à marteaux, la calotte courte et les souliers à boucles de son condisciple et ami Cimara. Père d'un enfant unique, sur lequel il a reporté toute sa tendresse, il l'a fait élever dans les principes les plus sévères, et n'a jamais permis qu'il quittât la maison sans être accompagné de son précepteur et d'un vieux domestique. Plusieurs fois le jeune duc avait été l'objet de quelques railleries de la part de ses camarades, qui trouvaient plaisant qu'il se laissât conduire et garder à vue comme une jeune fille.

Mais soit qu'il n'y eût pas fait attention, soit que l'obéissance l'emportât sur l'amour-propre, tous les propos qu'on pouvait tenir sur son compte le trouvaient calme et indifférent. Arrivé à l'âge de vingt-cinq ans, époque fixée par l'ancien code pour

rendre à cette soirée? Vous me répondrez ce que je me suis répondu. Encore un supplice découvert. On dansait déjà quand je suis entré. Jamais comédien allié au plaisir n'a plissé son étoffe et pêtri son visage avec plus de soin que je ne l'ai fait moi-même en montant l'escalier où résonnait le bruit des instruments. Je me suis glissé, à la faveur des figures du quadrille, jusqu'au fond du salon, tapissé de miroirs oisives et coqueuses. Là, j'ai joué mon rôle d'homme heureux.

On sait que j'ai la faiblesse d'aimer le bal avec la passion d'une jeune fille. Je me suis donc imposé une contredanse du meilleur costé du monde. J'ai choisi une danseuse d'une laideur consommée, pour dépasser ma passion aux antipodes de la beauté. Ma danseuse avait cet esprit charmant qui presque toujours, chez les femmes, est inséparable de la laideur idéale. Nous avons causé, ri et figuré avec une gaité folle. Chaque note de l'orchestre était payée d'un bon mot; nous croisions nos pas et nos saillies; nous inventions un genre de conversation tout nouveau, bien préférable à l'immobilité tumulaire du fauteuil; la conversation au pied levé, avec accompagnement d'orchestre furieux. Tous les yeux étaient fixés sur nous, toutes les oreilles venaient en tourbillonnant, effleurer nos lèvres, tous les visages souriaient de nos sourires et de notre gaité. Ma danseuse rayonnait de joie; le doigt des pieds, le doigt du cerveau, l'exaltation du triomphe, l'aurore de l'esprit avaient transféré cette femme; elle était belle! J'ai oublié un instant mon désespoir; je pensais de faire la meilleure action de ma vie: j'avais donné à une malheureuse femme, délaissée au bal pour crime de laideur, les entraves d'or et de soie de la jeunesse. Mais ensuite, la réaction fatale m'attendait. En jetant un regard à mes yeux sur tout ce monde, j'ai surpris deux regards croisés, deux regards de tendresse sur tout ce monde, j'ai surpris deux regards croisés, deux regards de voir, au feu des bougies, deux jeunes époux qui ne se seront que demain, qui se regardent d'un air à l'autre, par dessus la foule indifférente, et qui mettent dans un simple coup d'œil tant d'amour et d'avenir. C'est là que j'ai rapporté de ce bal! L'image d'un bonheur qui m'était si cher, et que j'ai perdu... Oh! si je pouvais accuser Irène, je me sauverais d'un violent accès de légitime colère! Mais cette ressource me manque aussi. Je ne puis accuser que moi-même. Irène ne sait pas tout ce que j'ai fait pour elle. Je ne lui parlais de mon amour qu'avec la réserve de l'homme qui se défend mieux connu cet amour, elle ne m'aurait pas abandonné.

(La suite demain.)

L'émancipation des mineurs, le jeune duc P... recouvra momentanément sa liberté, pour l'engager le soir même dans les liens du mariage. Il est vrai que la fille du prince C... qu'il a eu le bonheur d'épouser, lui rendit ce nouveau joug bien enviable et bien doux. Mais, à son entrée dans le monde, le jeune émancipé se vit accueillir par des félicitations si ironiques et si déplacées, qu'il crut devoir les relever sérieusement. Une querelle s'ensuivit, et le jeune duc reçut une de ces insultes graves qu'il n'est point permis de laisser sans une prompte réparation.

Averti aussitôt par la rumeur publique de ce qui venait de se passer, le duc P... fit prier son fils de monter chez lui et lui dit d'une voix ferme : « La religion et la loi se réunissent pour défendre le duel. En thèse générale, le citoyen doit se soumettre aux lois de son pays, le chrétien doit pardonner les injures. Mais il est des extrémités cruelles où de deux maux il faut accepter le moindre. Aux yeux du monde où vous devez vivre, si vous ne demandez pas sur-le-champ raison de l'offense qu'on vous a faite, vous êtes déshonoré. Un jour viendra peut-être où la civilisation et l'humanité effaceront de nos mœurs cette dernière trace de barbarie ; en attendant, il n'est donné ni à vous ni à moi de nous mettre au-dessus de l'opinion, pas plus que de redresser les torts et les erreurs qui affligent la société. »

Vous devez à votre jeune femme une protection efficace ; vous devez transmettre à vos enfants le nom que vous portez, tel que mes aïeux me l'ont légué, tel que vous l'avez reçu de moi, pur de toute tache. Battez-vous donc, mon fils, et si dans l'action que vous allez commettre il y a crime ou délit, Dieu veuille en faire retomber sur moi toute la responsabilité. »

Le jeune duc, ému jusque aux larmes, embrassa son père avec effusion et le remercia d'être venu si bien au-devant de ses désirs. La rencontre fut étonnante pour le lendemain.

On sait avec quelle rigueur le duel est défendu et poursuivi dans le royaume des Deux-Siciles. En cas de mort d'un des combattants, celui qui survit est puni, ainsi que les témoins, de la peine capitale, et ne peut être enseveli en terre sainte. La rencontre ne put donc avoir lieu qu'aux flambeaux et dans une vaste salle d'une maison de campagne, appartenant à l'un des témoins. Craignant d'affaiblir par sa présence le courage et la résolution de son fils et ne pouvant s'en détacher dans ce moment suprême, le vieux duc s'était caché dans une pièce voisine, d'où il entendait le cliquetis des épées et la respiration haletante des combattants.

Au bout de dix minutes d'une angoisse mortelle, le malheureux vieillard entendit le bruit sourd d'un corps tombant sur le parquet. Lequel était mort ? lequel était sauvé ? Affreuse incertitude ! D'un bond désespéré, le pauvre père s'élança dans la chambre et trouva les deux adversaires gisant dans une mare de sang. Ils avaient fait coup fourré, et leur état inspirait les mêmes inquiétudes. Après avoir confié aux soins des témoins l'adversaire de son fils, le vieux duc prit son enfant dans ses bras et le transporta sur un lit, près duquel il est resté trois jours et trois nuits refusant tout repos et toute nourriture tant que le malade a été en danger. Heureusement aucun des deux adversaires n'a succombé à ses blessures, et à la date où nous écrivons notre correspondant, le jeune duc entrain déjà en convalescence. La fermeté héroïque du duc P... est le texte de toutes les conversations, et le procureur du roi, faute de preuves suffisantes a renoncé aux poursuites.

VARIÉTÉS.

ÉPISODES ET SOUVENIRS DE L'ALGÉRIE.

LA VENDETTA EN AFRIQUE.

(Suite et fin. — Voir notre n° hier.)

II.

Cependant les gens de Boursali avaient entendu les deux coups de feu tirés par la bande d'Ahmed ; ils étaient accourus au bruit et avaient vu le berger mort, les deux chiens étendus sans vie, et le troupeau, réduit de moitié, éparpillé le long de la colline. Ils se hâtèrent de prévenir leur maître, qui, s'étant assuré par ses yeux de la vérité de leur récit, resta muet et tout tremblant de colère et de désespoir. Il jura sur sa propre tête qu'il tirerait une vengeance éclatante de ce méfait ; et s'engagea à ne point prendre de repos qu'il n'eût envoyé les âmes des meurtriers de son malheureux père lui servir d'esclaves en l'autre monde.

Sans perdre de temps, il réunit tous ses gens et quelques-uns de ses proches, leur confia et son injure et le plan qu'il avait conçu. Sur-le-champ ils prirent leurs longs fusils et se mirent en route avec lui. Le démon de la vengeance, dit le conteur arabe, les guidait et hâta leur marche.

Par l'ordre de Boursali, ses serviteurs parcoururent tous les sentiers voisins et revinrent sur le soir annoncer qu'ils avaient trouvé les traces du troupeau volé. Le maître alla au lieu désigné et reconnut parfaitement l'empreinte du pied de son chameau, qu'il eût distinguée entre mille. La piste était nettement marquée jusqu'à l'entrée du territoire des Chellatah ; mais, arrivés là, les Beni-Idjer ne surent plus quelle route suivre, car le chemin se perdait dans les rochers, et il était impossible de deviner si les ravisseurs avaient pris à droite ou à gauche, ou s'ils avaient continué de marcher en ligne droite.

Les gens que Boursali interrogea déclarèrent de bonne foi que, depuis plusieurs jours, il n'était venu aucun étranger dans la tribu. Et, dans le fait, Kaïd-Ahmed avait pris soin de n'aborder le territoire des Chellatah que la nuit, et en était reparti avant l'aube, comme nous l'avons vu plus haut. Les autres gens ajoutèrent que sans doute les voleurs avaient pris le ravin de gauche qui conduit à l'habitation. Cette indication était fautive ; mais, chose singulière, ce fut cette erreur même qui déjoua les calculs de Kaïd-Ahmed et contribua à mettre Boursali sur la trace des ravisseurs ; car, si le dernier eût suivi la véritable direction qu'avait prise son ennemi, il serait arrivé au milieu du territoire d'Amalou, et là se serait infailliblement fourvoyé, à l'inspection des pas de son bétail que Kaïd-Ahmed, on se le rappelle, avait fait marcher à reculons.

Pénétrant donc dans le ravin, il arriva chez les Tagabath, au lieu même où les voleurs de troupeaux étaient entrés dans la rivière. Parmi les marques de sabots qui se dessinaient sur le ma-

réage du bord, l'œil perçant de Boursali reconnut sans peine celles de son chameau favori. Les mêmes traces ne se retrouvant pas sur l'autre rive, le chef kabyle en conclut avec raison que les voleurs avaient suivi le cours du fleuve, et il marcha dans la même direction.

Sa troupe se partagea : la moitié côtoya la rive droite du fleuve, et l'autre prit à gauche. Des difficultés sans nombre l'arrêtaient presque à chaque pas : tantôt les bords de l'Oued se trouvaient tellement hérissés de rochers à pic, qu'il fallait ou marcher dans l'eau, ou s'éloigner de la rivière en décrivant de longs circuits pour aller gagner souvent à une ou deux heures de distance une plage moins accidentée, tantôt ils distinguaient dans le sable de la grève, sur lequel ils avaient sans cesse l'œil fixé, quelque faible indice du passage de ceux qu'ils poursuivaient. Mais bientôt apparaissaient de nouveau les rochers, dont le dur silex n'offrait aucun vestige des fuyards. On s'arrêtait dans toutes les dacherahs, on accablait de questions chaque voyageur ; et Kaïd-Ahmed avait si bien pris ses mesures, que nul dans le pays ne savait seulement ce dont Boursali voulait parler.

Il vint un moment où celui-ci, épuisé de fatigue et ne sachant où poursuivre un ennemi insaisissable, fut sur le point de se laisser aller au découragement. Ses compagnons étaient encore plus accablés. — Tu vois notre embarras, lui dirent-ils ; mieux que nous, tu peux savoir qui t'a volé. Dis-nous le fond de ta pensée, et tâche de nous fournir quelque renseignement propre à nous remettre sur la voie.

— Qui voulez-vous que je soupçonne, répondit Kaïd-Boursali, si ce n'est l'ennemi mortel de notre famille, Kaïd-Ahmed-ben-Mohammed, chef des Ouled-Abd-el-Djebbar ?

— Ce n'est cependant pas la route de sa tribu que nous suivons, repartirent les parents du kaïd ; mais il n'importe. Ce chef rusé peut avoir mis notre sagacité en défaut par quelque tour de sa façon. Il faut vérifier le fait. Restons ici, et, pendant ce temps, deux de tes serviteurs, choisis parmi les plus intelligents et les plus dévoués, iront, déguisés en marchands de l'intérieur, s'informer adroitement de ce qui s'est passé dans l'arch même de Kaïd-Ahmed.

Ce conseil fut suivi, et deux des serviteurs de Boursali furent aussitôt envoyés en reconnaissance, tandis que les autres se reposaient sur les bords de l'Oued-el-Kebir. Quand revinrent les deux émissaires, du plus loin qu'on les vit paraître, chacun courut à leur rencontre, et, avant qu'ils eussent ouvert la bouche, on put voir, à l'expression triomphante de leurs visages, qu'ils rapportaient une bonne nouvelle. En effet, ils annoncèrent qu'ils avaient vu le chameau et tous les bestiaux volés dans la dacherah de Kaïd-Ahmed ; ils ajoutèrent qu'on préparait un grand festin pour célébrer le brillant coup de main du chef, et que la fête devait avoir lieu le soir du sixième jour après leur départ de la dacherah.

— Nous y serons ! s'écria Boursali radieux. En partant à l'heure même, nous arriverons à temps pour figurer au festin d'une façon digne de nous.

Ils levèrent le camp aussitôt, et atteignirent en effet le but de leur voyage dans la matinée du jour pour lequel la fête avait été annoncée.

La dacherah de Kaïd-Ahmed occupait le sommet d'une petite colline à pente douce, plantée d'une multitude d'arbres au milieu desquels poussaient des herbes hautes et touffues. Il ne fut donc pas difficile à Boursali et à ses compagnons de se tenir cachés jusqu'à l'heure propice pour l'exécution du plan qu'avait conçu le chef kabyle. La pluie avait cessé depuis plusieurs jours et fait place à une température brûlante, qui avait desséché les herbes et grillé les feuilles des arbres. Cette vue fit sourire Boursali, qui alors seulement instruisit ses compagnons de son projet. Après le leur avoir communiqué à voix basse, il ajouta :

— Quand la zorna et le tambourin donneront ce soir le signal de la fête, ce sera le moment d'agir.

En attendant l'heure indiquée, les Kabyles se glissèrent silencieusement dans les profondeurs du massif, de façon à environner la dacherah de toutes parts ; puis, tirant leurs yataghans, ils formèrent devant eux des arcs de branches sèches, de chardons à haute tige, et d'arbustes à demi torréfiés par le soleil.

La nuit était déjà épaisse quand les premiers sons du tambourin et du hautbois se firent entendre. Aussitôt la flamme brilla dans toutes les directions sur le versant de la colline. En peu de minutes, la dacherah fut entourée d'un serpent de feu qui allait rétrécissant son orbe et gagnait le sommet du mont avec une effrayante vitesse. Déjà toute voie de salut était fermée à Ahmed et à ses compagnons, que, plongés dans les délices du festin, ils ne soupçonnaient pas encore l'existence de l'incendie. Lorsqu'enfin, avertis du péril par les cris de quelques esclaves, ils quittèrent la table en désordre, ils virent du haut de la colline des burnous blancs se détacher, à la lueur rouge des flammes, sur les teintes sombres de la nuit. Ahmed, d'un rapide coup d'œil, jugeant l'étendue du péril et se voyant perdu sans ressources, résolut de ne pas descendre au tombeau sans vengeance. Au sinistre jour projeté par le feu dévastateur, il avait reconnu son ennemi mortel qui, aidé de ses serviteurs et mu d'une haine infernale, attisait lui-même la flamme en adressant de loin au malheureux kaïd des signes de la plus insultante et de la plus crasse ironie. D'un bond, ce dernier s'élança vers l'incendiaire qui, le voyant tant près de lui et l'apostrophant avec un rire de dénom, lui dit :

— Ah ! ah ! voleur de chameau, assassin, maraudeur, Kaïd-Boursali te salue ! Il a craint pour toi l'air des nuits glaciales de la montagne, et il est venu, comme tu vois, t'allumer lui-même du feu.

Puis, faisant allusion à un usage arabe, il ajouta en ricanant : — Le scorpion est venimeux ; mais il va périr dans les flammes (1).

— Soit ; mais auparavant le scorpion te fera sentir sa piqure ! s'écria Ahmed furieux.

En disant ces mots, il ajusta Boursali de son long fusil, fit feu et l'étendit raide mort.

Au même moment surgit une violente rafale ; la flamme mugit, s'élança vers le sommet de la colline, rapide comme un cheval de course, tourbillonna, et réduisit toute la dacherah en cendres. Il ne resta pas un vestige des gourbis qui la composaient, non plus que de ses habitants.

Les parents et les serviteurs de Kaïd-Boursali recueillirent son

(1) Quand un Arabe saïnt un scorpion, il s'amuse quelquefois à l'entourer d'un cercle de charbons ardents, qu'il rétrécit jusqu'à ce que l'insecte soit grillé vif.

cadavre et le rapportèrent en grand deuil à son haouch, où il fut pleuré de ses femmes et de tous ses amis, comme un guerrier courageux et entreprenant. Boursali n'ayant point laissé de fils, ajoute le chroniqueur arabe, et Kaïd-Ahmed ayant paré dans les flammes avec ses femmes, ses enfants et tous ses parents ou alliés, la querelle se trouva ainsi vidée, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

FÉLIX MORAND.

ANNONCES

NOUVELLE INVENTION IMPORTANTE

Imitation des Diamans. — Art nouveau.

E. AUSTRICH, à PARIS,

a découvert l'art d'imiter les pierres précieuses, telles que : diamants, rubis, saphirs, topazes, etc. L'imitation est si parfaite que les yeux eux-mêmes ne sauraient distinguer la pierre véritable de l'imitée. Les objets de luxe, tels que : chaînes, pendants d'oreille, bracelets, etc. ne le cèdent en rien aux bijoux les plus magnifiques ; même l'éclat, les bagues, des épingles et des broches est vraiment éblouissant. L'agent de M. Austriach a l'honneur d'annoncer, en conséquence, l'imitation de pierres précieuses n'est composée ni de cristaux de Bohême de Strass, mais qu'elle comprend plus ou moins de parties de la précieuse véritable.

Tous les objets sont incrustés en or et en argent. Le public pourra se convaincre que cette découverte met chaque fois à l'atteindre, à un prix fort modique, le même but auquel, jusqu'à présent, fallait consacrer des sommes considérables.

Mon séjour ne durera que jusqu'à la fin de ce mois. L'AGENT.

AVIS.

Pour changement d'affaires

Madame J. SALMON, Spuisstraat, n° 387 a l'honneur de les Dames que pour se désirer d'un grand assortiment de Lingeries vendra 20 p. c. au-dessous du prix de fabrique un joli choix de Pélotes de France, Manchettes, Bonnets du matin et autres, toilettes et dentelles blanches et noires, Rubans, fleurs, Fichus et quantité d'autres articles de dernier goût et de cette saison. Elle espère que les dames profiteront aussi avantageusement.

N. B. On trouvera dès ce jour dans son magasin un assortiment de menus de garçons depuis 2 jusqu'à 13 ans.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 23 Juillet

	Int.	22 juill.	23 juill.
Dette active	2 1/2	63 1/2	63 1/2
Dito dito	3	—	77
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	—	100
Dito des Indes	4	—	100
Syndicat	4 1/2	—	100
Dito	3 1/2	—	93
Société de Commerce	4 1/2	163	163
Act. du lac de Harlem	5	—	110
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	113
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	126
Oblig. Emprunt 1798 & 1816 5	—	—	109
Dito dito	—	—	108
Emprunt de 1828 & 1829 5	—	—	108
Emprunt de 1840	—	—	108
Id. chez Sijthoff & Co	—	—	108
Passive	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferré	—	—	—
Ardoins	5	—	—
Dito	3	39 1/2	—
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—

Bourse de Paris du 23 Juillet

	Int.	21 juill.	22 juill.
Cinquante pour cent	—	—	—
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardoins	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificates Falconet	2 1/2	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dito active	3	—	—
Dito	—	—	—
Belgique	—	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 23 Juillet

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ardoins, 5 % — Emprunt de 1828 & 1829, 5 % — Passive, 5 % — Lots de 1828 & 1829, 5 % — Emprunt de 1840, 5 % — Id. chez Sijthoff & Co, 5 % — Passif, 5 % — Dette différée à Paris, 5 % — Deferré, 5 % — Ardoins, 5 % — Dito, 3 % — Coupons Ardoins, 5 % — Obligations Goll. & Comp., 5 % — Dito métalliques, 5 % — Dito dito, 2 1/2 % — France, 5 % — Pologne, 5 % — Brésil, 5 % — Portugal, 5 % — Obligations de la Banque, 5 %

Bourse de Londres du 21 Juillet

Métalliques, 5 % — Dito, 4 % — Dito, 3 % — Cons. 99, 98 1/2, 2 1/2 % — Holl., 62, 62 1/2, 4 1/2 % — 3 % — 3 1/2 % — Portug., 63 1/2, 65 1/2 — Anvers, 100, 100 1/2

Bourse de Vienne du 17 Juillet

Métalliques, 5 % 114 1/2 — Dito, 4 % — Dito, 3 % — Cons. 99, 98 1/2, 2 1/2 % — Holl., 62, 62 1/2, 4 1/2 % — 3 % — 3 1/2 % — Portug., 63 1/2, 65 1/2 — Anvers, 100, 100 1/2

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga, Boursali, Dépôt-général à Amsterdam chez M. Sijthoff & Co, Boursali, et à Rotterdam, chez S. van Rijn, Boursali.